

Le Jeudi 15 Juin deux mille neuf, à 19 H 30, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 10 Juin 2009.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, William ALLART, Vianney SNAET, Bruno FLAMENT, Sébastien CHENAULT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mr Marc CAMPION, Mme Béatrice JANQUIN.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

Approbation du marché définitif du Lot N°2 changement des menuiseries de l'école Françoise DOLTO

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le Conseil Municipal a décidé lors de la réunion de Conseil Municipal en date du jeudi 04 juin d'attribuer les travaux de changement de menuiseries de l'école à l'entreprise SIMMA-ISOFEN de les Attaques.

Après discussion, il a été décidé de demander à l'entreprise de chiffrer une variante soit :

- Remplacement des coulissants par des fixes avec des fenêtres en oscillo-battant pour permettre une meilleure aération de l'école.

Pour satisfaire la sécurité il convient d'envisager la pose de portes avec 900 de passage chacune et ouverture sur l'extérieur.

Pour permettre le rangement du matériel il est souhaitable de confectionner une armoire entre la salle de jeux et la cuisine.

Les stores proposés dans le devis initial étant de faible qualité, il est demandé d'envisager la pose de stores type Luxaflex commandés par une manivelle avec des rideaux classés M1 et de confectionner un tableau d'affichage.

Toutes les menuiseries seront en anodisé gris à l'exception des menuiseries des WC, dortoirs et porte chaufferie qui seront réalisés en vert menthe N° 6029 afin d'apporter une note de gaieté.

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux cités ci-dessus pour un montant HT de **43 000.00 €**, soit **51 428 € TTC**.

Après discussion, l'Assemblée à l'unanimité des présents a décidé de faire réaliser les travaux par l'entreprise SIMMA-ISOFEN comme cités précédemment.

Celle-ci reste, dans la consultation, la moins disante.

Vu l'urgence des travaux qui doivent être terminés impérativement pour le 21 août 2009 pour assurer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions,

l'Assemblée a décidé de réclamer à l'entreprise une pénalité fixée à 500 € par jour ouvrable si les travaux n'étaient pas terminés à la date prévue.

Questions diverses

Monsieur Vianney SNAET s'inquiète de l'apparition en ce moment de quelques tentes siégeant le long de la falaise. Monsieur le Maire lui répond que le Parc Régional prendra lui seul les mesures nécessaires à leur évacuation. .../...

Monsieur Didier HAMY demande à Monsieur le Maire où en est la discussion entre Monsieur et Madame VIEILLARD en ce qui concerne la levée de réserves de l'emplacement. La réponse est donnée que pour l'instant cela est en suspend, actuellement ils réfléchissent sur le redécoupage du terrain mais sont d'accord sur le principe.

Fin de la séance à 20 H 30